TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 46005 CAHORS

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE BP. 289 - Tél : 05.65.23.46.53

LE DELEGUE DU PROCUREUR

CAHORS, le 7 Mars 2016

Référence: 15/351/02

AFFAIRE: DAVAL-BOY etc.

Madame BRIARD Brigitte Présidente de l'association pour la protection du patrimoine Gorges de l'Escaulems.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suite à votre plainte du 27/03/2015 ci-dessus visée pour prise illégale d'intérêt par élu public

MM DAVAL Laurent -MONTBERTRAND Jacques et Francis – VISTOUR Didier – COLOMB-DELSUC Jean- Philippe – LANDES Daniel – MMES DAVAL Françoise et Marie-Claude – BOY Claudie -

ont fait l'objet :

D'un RAPPEL A LA LOI qui a été notifié par courrier.

- ils ont été mis en garde sur la réitération de tels faits et informés des sanctions judiciaires encourues.
- Par ailleurs les intéressés ont été informés que s'ils réitéraient de tels actes, ils feraient l'objet sans aucune indulgence de poursuite devant le Tribunal compétent.

Soyez assuré(e) que le Parquet restera vigilant et s'assurera du respect de cet avertissement. Je vous engage vivement à faire connaître à Monsieur le Procureur de la République tout nouvel incident dont les intéressés pourraient être les auteurs à votre encontre.

Recevez, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre. CEAGLIO Délégué du Procureur de la République